

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18978 - 73ÈME ANNÉE

Syndicats du public, du privé et étudiants dans la convergence des luttes

Mobilisation contre la précarité générale dans le public et le privé



Nouvelle action aujourd'hui contre la politique du gouvernement. Elle rassemble les syndicats du public et du privé ainsi que les étudiants. C'est la mobilisation pour contrer la politique de casse sociale qui vise à faire revenir les droits plusieurs décennies en arrière, dans le but d'instaurer une précarité générale au service du profit.

C'est aujourd'hui une nouvelle mobilisation contre la politique du gouvernement. Elle a lieu après qu'une très large majorité a voté pour la suppression du statut de cheminot à la SNCF. Le gouvernement a annoncé qu'à compter du

1er janvier 2020, ce statut n'existera plus. Tous les nouveaux embauchés seront soumis à la loi El-Khomri et aux ordonnances Macron qui favorisent les licenciements.

Pour les syndicats, cela constitue une nouvelle menace sur le statut des fonctionnaires. En effet, la SNCF

va désormais subir les transformations imposées à la Poste, l'ex-France-Télécom, ex-EDF-GDF. Ces agents avaient un statut proche de celui de fonctionnaire, avec notamment la garantie de l'emploi en échange d'un salaire plus faible. Mais si le niveau du salaire est resté

le même, la garantie de l'emploi n'y existe plus pour les nouveaux embauchés. Ceci permet alors de remplacer des départs à la retraite par des personnes embauchées en contrat précaire.

Public et privé ensemble

C'est ce que les députés ont autorisé par leur vote. Et il apparaît clairement que la prochaine étape de cette offensive sera la fonction publique. C'est ce que souligne l'analyse par les syndicats de la feuille de route du gouvernement pour 2022. C'est le plan de suppression de 120.000 postes de fonctionnaires annoncé dans le programme d'Emmanuel Macron. Il aura pour conséquence une dégradation du service public, car non seulement les départs à la retraite ne seront pas compensés, mais en plus les nouveaux arrivants auront un contrat de droit privé, craignent les syndicats. Cela signifie qu'ils seront donc soumis à la loi El-Khomri et aux ordonnances Macron qui sont des textes qui facilitent considérablement les licenciements, tout en limitant les recours et les indemnisation des travailleurs contre les licenciements abusifs.

À La Réunion, ceci signifie la fin de l'espoir de la titularisation pour les 18.000 agents non-titulaires de la fonction publique territoriale, soit

plus de 70 % des effectifs.

Dans les hôpitaux, les agents sont aussi dans la lutte. Les « plans de redressement » contractés entre les directions des établissements et l'État prévoient des suppressions de poste en échange d'un soutien financier alors que la santé est une compétence de l'État. Ceci conduit automatiquement à une dégradation du service, ce qui ne peut que favoriser le recours au secteur privé. Mais ce dernier n'est pas aussi accessible à tous.

Les revendications de la mobilisation d'aujourd'hui ne concernent pas uniquement le secteur public. Car pour les syndicats représentant les travailleurs du secteur privé, la lutte contre la loi El-Khomri et les ordonnances Macron continue. Ces mesures sont aggravées par l'application de nouvelles règles pour l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi. Elles les culpabilisent davantage, car elles partent du principe qu'une personne privée de travail peut se complaire dans cette situation. Or, ces travailleurs ne sont aucunement responsables de leur situation, ils n'ont pas décidé d'être mis au chômage.

Importantes conséquences

Les étudiants sont également dans l'action. Ils refusent que la sélection

à l'entrée à l'Université soit mise en place. À la place de cette politique de pénurie, ils demandent que des moyens suffisants soient alloués à l'enseignement supérieur en termes de locaux et de recrutements. Près de 30 % des personnels de ce secteur ne sont pas titulaires.

C'est donc la convergence des luttes qui se met en place. Elle s'oppose à la démolition de toutes les conquêtes sociales obtenues au cours des 70 dernières années, et que les députés sont prêts à valider dans leur majorité.

À La Réunion, une telle politique ne peut que faire des dégâts considérables. Plus de 40 % de la population est déjà sous le seuil de pauvreté. C'est cette part importante des Réunionnais qui a le plus besoin de services publics, et c'est donc elle qui est la principale victime du gouvernement. À cela s'ajoute les mesures visant à faciliter les licenciements, ce qui accentue encore la pénurie d'emploi traduite par un taux de chômage trois fois supérieur à celui de la France.

Le rendez-vous est donné à 9 heures au Petit Marché.

M.M.

Manifestation du 19 avril : appel de la CGTR

Tous au Petit Marché à Saint-Denis à 9 heures

« Le gouvernement, poussé par le MEDEF, a déclaré la guerre aux salariés et au modèle social français.

- Dans le secteur privé : Casse du code du travail, réforme de l'indemnisation chômage et contrôle des chômeurs, régression de la formation professionnelle, destruction des conventions collectives, pouvoir d'achat en baisse, plans sociaux et précarisation du salariat en hausse...

- Dans la fonction publique : gel des salaires, suppression de 120 000 emplois, abandon ou privatisation de missions, attaques contre les statuts et précarisation des emplois, communes et hôpitaux en difficulté, services publics sacrifiés sur l'autel

de libéralisme effréné,...

- et pour tous, lourdes menaces sur les régimes de retraite et sur la protection sociale.

À La Réunion, la majorité de la population en grande difficulté, et donc plus vulnérable, sera gravement touchée par ces régressions sociales. Pour exemple, la suppression de l'APL qui remet en cause la possibilité d'accéder à la propriété pour les plus pauvres, tout en mettant au chômage des milliers de travailleurs du BTP.

Dans tout le pays les mobilisations se multiplient, dans tous les secteurs d'activité. Après les grandes manifestations contre la réforme du code du travail, ce sont les cheminots, les éboueurs, Air-France, EDF,

les étudiants, les agents publics, qui sont dans l'action.

L'heure est à la convergence des luttes !

La CGT propose une nouvelle journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le jeudi 19 avril. Elle appelle les travailleurs, les privés d'emplois, les retraités et les jeunes à prendre leur avenir en main et à agir dans l'unité syndicale la plus large pour imposer le progrès social.

LA CGTR APPELLE A LA GREVE ET A LA MOBILISATION UNITAIRE LE 19 AVRIL

TOUS A LA MANIFESTATION AU PETIT MARCHE A SAINT-DENIS A PARTIR DE 9H00 »

Edito

APE atout pour La Réunion ? Le précédent du sucre

Lors de la conférence d'hier à l'Université, une question a été posée au sujet de l'Accord de partenariat économique que l'Union européenne négocie avec les pays voisins. D'après la personne qui est intervenue, cet accord commercial ne pourra qu'être qu'une bonne chose pour La Réunion. Il permettra d'ouvrir de manière plus importante les marchés des pays voisins aux produits réunionnais alors que les importations en provenance de ces pays ont déjà un régime de faveur.

Dans sa réponse, Elie Hoarau a rappelé que le principal problème est que les Réunionnais ne sont pas acteurs des négociations. Ils ne peuvent donc pas décider quelles seront les produits qui pourront bénéficier d'une clause de sauvegarde temporaire. Or toute la production réunionnaise peut être potentiellement concurrencée par celle à plus bas coût venant des pays avec qui l'Union européenne négocie l'APE.

Ceci souligne en outre combien il est difficile dans ces conditions de faire entendre la voix de La Réunion. C'est ce que rappelle la filière canne-sucre. En 2008, l'Union européenne avait déjà prévu la fin des quotas sucriers. C'était une conséquence de la condamnation par l'OMC de son organisation de marché du sucre quelques années plus tôt. Or, en 2008, les industriels réunionnais tenaient des propos rassurants. Officiellement, ils considéraient que les Réunionnais n'avaient pas à s'en faire, car ce n'était pas le maintien du quota de 300.000 tonnes alloué à La Réunion qui allait bouleverser un marché européen de plus de 14 millions de tonnes.

Pourtant, malgré l'existence dans le Traité de Lisbonne de l'article 349 qui permet d'adapter les politiques européennes à La Réunion, les quotas sucriers ont été supprimés le 1er octobre 2018, y compris à La Réunion. Notre île n'a même pas eu droit à un délai supplémentaire. Cette suppression est la conséquence d'une décision prise par les gouvernements européens. Cela excluait donc de fait les Réunionnais des négociations, et la dernière protection est tombée.

De quoi faire réfléchir au sujet de l'APE.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Un caillou lancé par la main d'un mort (généalogie génétique)

Rivalisant avec le chant du coq, l'appel à la prière troue le ciel pâlisant et achaudi qui surplombe Dembeni ; la litanie répercutée sur les toitures du bidonville qui dégringole sur la mangrove où le lagon vient s'achever en boue se mêle aux voix ensommeillées, aux bruits d'eau, au claquement nonchalant des savates qui traînaient le long des ruelles étroites, un mélange sonore qui emprunte quelque chose d'acide et de froid aux tôles légères. Plus possible de dormir.

De brefs sifflets se mêlent alors à l'appel à la prière. Trépignements, coups sourds, des cris étouffés, un désordre obscur, inhabituel.

Deux garçons d'une légèreté quasi surnaturelle détaient moitié nus dans la mangrove, l'impression qu'ils dégagent est qu'ils pourraient tel le Christ sur le lac de Galilée continuer à courir sur la mer, des gendarmes les regardent partir, trop harnachés pour les courser, pendant que leurs collègues forcent des portes, hèlent les ombres, demandent les papiers, torche en plein visage, et sans attendre la réponse, sachant qu'ils ne savent pas le français, les intimement de sortir. Le seul mot que les militaires connaissent c'est « Araka », « Dépêche ! ». Tout ce monde-là est poussé vers les hauteurs où stationnent des camions kaki et bâchés ; les bananes sont encore au brasero, l'eau aux seaux ; pleurs, gémissements, visages apeurés, ballots de linges encore mouillés. Les militaires bardés, gilets pare-balle, embarquent de pauvres gens habillés à la va-vite dans des camions de troupes.

Le pays n'est pas en guerre, on le croirait.

Femmes, enfants, vieillards s'entassent comme des prisonniers d'une drôle de guerre contre l'humanité, contre la pauvreté. Les uns derrière les autres, les véhicules s'ébranlent et prennent la route de Petite Terre, centre de rétention de Pamandzi. Sous la bâche, surveillés par les hommes encagoulés, des vieillards, des grosses femmes avec leurs gosses collés se tournent vers une jeune et jolie fille serrée parmi eux.

Les pépés qu'on voit se déhancher en boîte de nuit du chef-lieu, et bien en vue aux terrasses des cafés branchés ne sont pas inquiétés, elles n'ont pas besoin de papiers : leur

insolente beauté leur sert de passeport ; elles portent des liasses de billets de 500 euros dans leur sac de marque vide.

Mais ce n'est pas le cas de cette fille qui pleure en silence. Elle n'en est que plus belle. On ne lui reproche rien, on en est triste.

Dans son ventre, un enfant qui ne sait pas.

Elle l'a dit - elle aurait dû se taire. Son amant était militaire, marié, gradé - elle pensait avoir trouvé une « protection », ça s'est retourné contre elle.

Elle lui a dit qu'elle était enceinte. Tout à sa joie, elle n'a pas vu son air gêné. « Ah, c'est bien... C'est bien... De, combien de temps ?... » Elle s'est serrée contre lui. Il est parti peu après. La semaine qui suivait, ils étaient six à l'attendre devant sa porte. Échange de signes, et « Dehors ! »

Sous la bâche, ballotée, elle sait, elle pleure.

Elle va accoucher d'un enfant métis seule, à Anjouan, qu'elle cachera, discriminée dans une contrée où le regard sur la mère célibataire est terrible. Peut-être retentera-t-elle la traversée, seule, mais si elle le fait, même si les fonctionnaires contractualisés retournent à la case départ, ce sera avec un objectif arrêté.

À huit mille kilomètres, en plein cœur de Paris, la ville-lumière, les députés en smoking cravate se pavant dans les cocktails. Ça parle haut, ça rigole. Ceux-là n'appartiennent pas à la fange qui fait des fils de la chair à canon et des filles de la chair à patrons. C'est cette caste qui dicte la loi à la France, la grande Hypocrite juchée sur des hauts talons par des gens aisés et retors.

En France, il sera interdit au gamin anjouanais de faire un test de paternité.

Interdit à la mère de réaliser le test qui la soulagerait de savoir si les infirmières ne se sont pas trompés de nourrisson à la maternité, malgré les boucles blondes.

Interdit au père en charge de l'enfant porteur de handicap de savoir d'où vient la réduplication chromosomique qui affecte son fils, même s'il a su après les frasques de son épouse.

Il y a cet homme qui s'entend dire au lendemain de son divorce par son ex-épouse qu'il n'est pas le père de l'enfant commun : comment sa-

voir si la loi l'interdit ?

La loi française, n'est-ce pas ?, stipule que celui qui réalise un test génétique à l'étranger court une amende de 15 mille euros et un mois de prison. Reste que les packs sont disponibles sur internet, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis...

« Les serveurs de données de ces laboratoires étant situés à l'étranger, la loi française ne s'applique pas (signale Nathalie Jovanovic-Floricoeur, dont le manuel paradoxal rencontre un franc succès). Néanmoins, le fait d'acheter à l'étranger un service dont la vente est interdite en France est punissable, mais aucune action n'a jamais été engagée pour une démarche individuelle purement généalogique ».

« Les yeux d'Elsa », d'Aragon, livre de dimension carrée publié chez Seghers. Dépôt légal du 4e trimestre 1962. Trois uniques lignes à la graphie familière sur la page en regard de l'ouverture au « Cantique à Elsa » : « Où donc cet homme peut-il puiser tout cet amour vibrant chaud vivant comme une flamme, pour sa femme ? » Quand les parents mentent une fois à leurs enfants, pourquoi ne mentiraient-ils pas une seconde fois ?

Une étude publiée en 2009 par la revue *The Lancet* explique que des chercheurs en génétique travaillant sur plusieurs générations ont dû écarter 10 % de leur échantillon pour cause de « surprises » dans la filiation. L'article conclut ainsi : un enfant sur trente en moyenne n'aurait pas été conçu biologiquement par son père - des chiffres qui toutefois ne prennent pas en compte les milieux géographiques et les classes sociales dans lesquelles surviennent ce genre de faits.

Mater sempre certa est, pater sempre incertus, dit l'ancien adage romain : si la femme est certaine, pourquoi ne pas donner au père la possibilité de l'être à son tour ? De quelle égalité la France se targue-t-elle d'être la championne, et qu'elle orne à son blason ?

N'avez-vous pas remarqué combien les juges aux affaires familiales et les avocats de concert planifient le désastre financier, combien ils s'arrangent, durant toute la durée de la procédure de divorce, de sorte à ponctionner les comptes en banque et priver les intimés des ressources qui leur permettraient d'opérer une

telle recherche.

Après, le dossier est clos. Et en France, quand un dossier est clos, on le garde tel. Autant dire qu'on s'assoit dessus : une politique qui permet à la justice d'économiser. Il en faut considérablement pour rouvrir une instruction : en France, la justice ne se trompe jamais.

Les milieux bourgeois restent très attachés à leurs secrets de familles, aux mensonges bétonnés d'héritages, à tout ce qui empoisonne les relations et les familles.

En Allemagne, le phénomène a pris une telle ampleur que le parlement a légiféré. "Kuckucksinder" est leur nom : "les enfants du coucou". Le coucou étant une espèce qui pond dans le nid des autres, afin d'assurer la couvaison de l'œuf et l'alimentation du jeune oiseau. La loi votée en 2016 vise à ce que les femmes (si toutefois le père de l'enfant-coucou souhaite faire participer son homologue biologique aux frais d'éducation) indiquant le nom du géniteur de l'enfant lorsque celui-ci est né d'une relation extraconjugale.

Marcela Iacub franchit un autre pas dans sa réflexion au nom du principe de l'égalité des sexes : il est temps, déclare-t-elle, de penser à un droit à l'avortement social des pères, les mères ayant plusieurs moyens de renoncer à l'enfantement : demande-t-on par exemple à une mère ayant accouché sous X ou ayant mis son enfant à l'adoption de payer une pension alimentaire ? Elle précise qu'il s'agit là d'une discrimination existante et taboue.

Jean-Baptiste Kiya

Paillotes, chômage, misères et terre promise...

Depuis ces derniers temps, c'est l'affaire des paillotes « hors-la-loi » qui mobilise beaucoup d'énergies sur notre île. On est d'accord sur le fond ! Sur ce sujet il faut faire respecter la loi, le littoral maritime, la nature, mais aussi, convenons-en, les personnes et les biens, même si ces derniers n'ont pas du tout la cote sur le trait de côte.

Ça a débordé. Ce n'était pas bien. Noré pu éviter. Je dis ça mais en même temps fo pas ravagé non plus oté ! Parce qu'avec la vitesse où ils s'agrandissent, on trouverait bientôt des restaurants sur pilotis dans le lagon ! Ça va trop loin là et c'est peu de le dire !

Tout ça devrait apparemment se régler dans le bon droit, pour éviter que ça aille encore de travers.

Quand on est à La Réunion et on aime cette île, on la respecte et on la protège, du « battant des lames au sommet des montagnes », kom i dit.

Sinon « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». La vie poursuit son cours à côté des péripéties des paillotes en fautes. Parce qu'à la Réunion, nous avons toujours, entre autres difficultés :

- Près de 141 000 demandeurs d'emplois - Travay la poin.

- 332 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui représente 4 Réunionnais sur 10. L'euro lé rare pou trop d'moune ke la poin souvent rien pou mangé.

- Plus de 21 000 personnes qui attendent un logement - la kaz la point et i fé pas assez.

- Un jeune sur trois qui sort du système scolaire sans diplôme - l'avenir lé en souffrance.

De plus, nous avons des gens qui se maltraitent, i jure à zot, n'arrivent plus à s'apprécier et noircissent leurs âmes. Respé nana mais lé dann brouillard !

J'en passe et des meilleurs... ou des pires. Le plus grave c'est que ces difficultés maintes fois répétées, arrivent par devenir d'une dangereuse banalité.

Bien évidemment, il y a aussi du bien, du beau et du très bon sur notre île. Dieu merci. Cependant, la noirceur manifeste de nos quotidiens l'emporte trop souvent sur nos esprits alertes, éclairés, volontaires et bienveillants.

« Viens dans la lumière. Rest pa dann fénoir » nous a lancé le pape Jean-Paul II, lors de son passage à La Réunion en 1989. Cet appel gardé religieusement dans nos mémoires, devrait nous conscientiser davantage devant l'ampleur des tâches à accomplir.

Il y a tant d'énergies encore à mobiliser pou tire nout ti péi dann malizé et en faire une terre de solidarité, de réussite partagée, d'excellence et de concorde ! Ce défi que La Réunion s'est lancée depuis longtemps, est loin et on le sait tous, d'être un long fleuve tranquille. Les choses avancent lentement, sûrement mais encore trop difficilement.

Quoiqu'il en soit, hier est derrière. Demain n'existe pas encore. Alors vivons et soyons pleinement actif dans chaque instant présent. « A chaque jour suffit sa peine ».

Henry Hippolyte

In kozman pou la rout

« San parol, san diskour mé inn solman lé vré »

Mi koné pa si zot lé konm moin, mé kant in moun i koz moin lé toultan apré domandé dann mon kèr kosa lé vré é kosa lé pa vré. Pars souvan dé foi lé dir pou sépar lo vré avèk lo fo. Avèk Pinokyo lé fasil pou konète : son né i alonz kan li manti. Lé vré galman avèk d'ot moun, kan i rouzi konm pom d'amour. Dann mon famiy l'avé pou abitud dir in moun la droit sé in mantèr pars lé vré banna i manyé la mansonjri konm in bann vré lékspèr. Poitan kalkil mantèr la pa in n'afèr a fèr é anplis lé difisil rakont lo mèm mansonz toultan é si i débisk aou, é si ou i tonm dsi in moun néna bone mémoir - La ont mi di azot. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Oté

Akoz pa in sinp réspé pou la démokrasi

Mi pans zot la lir konm moin dann zournal in l'artik dsi bann z'APE-zakor pou in parténarya ékonomik,-dsi in kozman nou la antann dann in sobatkoz dsi la loi La Rényon départman fransé. In moun la di sa la pa in n'afèr pou fé pèr anou pars sa sé in n'afèr va bien aranjanou.

An répons Elie Hoarau, lo prézidan nout parti, la parl filyèr zognon isi shé nou. Dsi uit mil tone zognon konsomé, koméla nout kota d'prodiksyon sé solman sink san tone. Sé dir si konm in pé i di, ni pé tir nout zéping dann zé. Afors tir nout zéping konmsa inn sé kat matin nou va gard shakinn in pyé zognon dann nout jardi kansréti pou konète ankor koman i lé.

Zot va dir amoin fé in fèrm pédagojik avèk bann zéshantiyon zépis dodan i pé z'ète in bon n'afèr mé la pa la dan nou va okip nout min d'èv, la pa la dsi nou va kont pou dévlop nout l'anploi. Nou la pankor ariv la mé i fo pa di sa i ariv ar pa zamé.

An touléka, pou moin sé an plis in sinp késtyonn démokrasi : i pé pa pran bann loi i konsèrn amoin san domann amoin mon l'opinyon, san k'mi koné kosa i atann amoin é koman mi pé prézèrv amoin. Elie Hoarau étan dépité éropéin la signal lo komisèr l'érop épi la di ali sa la pa in n'afèr normal mé i paré lo boug té i s'anfoutsa. Aprésa étone azot si l'érop na poin in gran popilarité an parmi l'moun.

Lé vré i fo pa ni lèss anou fèr é ni grongn an dsou. Lé vré ni pé pa baz dsi sibvansyon pou anpèsh nout lékonomi alé o mouroir. Mé konm i di pou la politès la démokrasi lé né avan nou é sé anou d'réspèk ali é fé réspèkt ali.

NB - I paré 'd'aprè sak moin la antann, pou fé uit mil tone

Justin